Eurolift ASCENSEURS

Ascenseur pour maison

Ascenseur pour maison : ce qu'il faut savoir

- Une réglementation adaptée aux maisons
- L'encombrement
- Gaine maçonnée ou pylône
- Alimentation et usage



Un ascenseur privatif s'installe aujourd'hui sans gros travaux, dans une maison neuve comme existante. Encombrement, alimentation, réglementation : voici les points à vérifier, avec l'exemple du SweetLIFT.

Ascenseur pour maison : ce qu'il faut savoir

Un ascenseur privatif s'installe aujourd'hui sans gros travaux, dans une maison neuve comme existante. Encombrement, alimentation, réglementation : voici les points à vérifier, avec l'exemple du SweetLIFT.

Une réglementation adaptée aux maisons

Les ascenseurs privatifs à faible vitesse, comme le SweetLIFT, relèvent de la directive Machines 2006/42/CE et non de la directive Ascenseurs. Dans l'Union européenne, leur vitesse est limitée à 0,15 m/s ; hors Union européenne, le SweetLIFT peut monter à 0,40 m/s.

L'encombrement

Cuvette

100 mm minimum : une simple réservation dans la dalle suffit, sans fosse profonde.

Dernier niveau

2 500 mm minimum sous plafond.

Course

De 1,5 à 15 m, soit jusqu'à plusieurs étages.

Cabine

Charge de 225 à 400 kg, de 3 à 6 personnes, accessible à un fauteuil roulant.

Gaine maçonnée ou pylône

Pylône aluminium

Une structure autoportante, à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison, en couleur au choix, vitrée ou pleine.

Gaine maçonnée

Une gaine en béton ou en maçonnerie réalisée par le constructeur, idéale dans une maison neuve.

Alimentation et usage

- Branchement sur une prise monophasée 220-230 V, puissance de 1,3 kW
- Machine gearless en haut de gaine, à courroie : pas de local machine
- Retour automatique au niveau le plus proche en cas de coupure de courant
- Écran tactile en cabine et armoire QI Touch
- Portes battantes, automatiques SD20 ou portes Salon

Questions fréquentes

Faut-il un permis pour installer un ascenseur dans sa maison ?

Cela dépend des règles d'urbanisme locales : une installation intérieure n'en demande généralement pas, un pylône extérieur peut nécessiter une déclaration. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Un ascenseur privatif peut-il être installé dans une maison existante ?

Oui : la cuvette de 100 mm et le pylône autoportant évitent les gros travaux. Une trémie dans les planchers reste nécessaire pour traverser les étages.

Quelle différence avec un ascenseur d'immeuble ?

La vitesse, plus faible, et la réglementation : un ascenseur privatif suit la directive Machines, un ascenseur d'immeuble la directive Ascenseurs et les normes EN 81-20 et EN 81-50.

Contact

France, pays francophones et Europe

WhatsApp +33 7 71 59 46 00

Pays anglophones et arabophones · Dubaï

WhatsApp +971 54 386 1511

contact@euro-lift.fr · **euro-lift.fr**